



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 19 mars 2019
(OR. en)

7650/19

ATO 33
ENER 183

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
N° doc. préc.:	7073/19 ATO 27 ENER 141
Objet:	Premier examen thématique européen par les pairs concernant la sûreté nucléaire - Conclusions du Conseil (18 mars 2019)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le premier examen thématique européen par les pairs concernant la sûreté nucléaire, adoptées par le Conseil des affaires étrangères le 18 mars 2019.

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR**le premier examen thématique européen par les pairs concernant la sûreté nucléaire**

Reconnaissant ce qui suit:

- En vertu de l'article 8 *sexies* de la directive modifiée sur la sûreté nucléaire¹, le premier examen thématique par les pairs a débuté en 2017² et les suivants auront lieu au moins tous les six ans. Dix-neuf pays (seize États membres de l'UE et trois pays non membres de l'UE) et la Commission, en tant qu'observatrice, ont participé au premier examen thématique par les pairs;
- L'ENSREG (groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire) a choisi la gestion du vieillissement comme sujet du premier examen thématique par les pairs, qui porte sur les centrales nucléaires et les réacteurs de recherche ayant une puissance thermique supérieure ou égale à 1 MW;
- Sur la base des travaux préparatoires réalisés par l'ENSREG et l'Association des responsables des autorités de sûreté nucléaire des pays d'Europe de l'Ouest (WENRA), les États membres, agissant par l'intermédiaire de leurs autorités de réglementation nationales compétentes, ont élaboré et publié des rapports d'évaluation nationaux;
- Les États membres, agissant par l'intermédiaire de leurs autorités de réglementation nationales compétentes, et la Commission, en tant qu'observatrice, ont soumis les rapports d'évaluation nationaux à une évaluation par les pairs;
- La Commission a joué un rôle actif et de soutien dans le processus d'examen thématique par les pairs en mettant en place un dispositif administratif et logistique, et elle a assuré le secrétariat du comité. La Commission a également permis la participation du public, la communication d'informations sur le processus et l'élaboration de rapports sur les résultats de l'examen thématique par les pairs;

¹ Directive 2014/87/Euratom du Conseil établissant un cadre communautaire pour la sûreté nucléaire des installations nucléaires.

² Les travaux ont été menés entre juin 2015 et octobre 2018. Les rapports nationaux étaient prêts à la fin de l'année 2017 et le processus d'examen par les pairs s'est déroulé en 2018.

- En vue d'améliorer la transparence globale des questions liées à la sûreté nucléaire, différents événements ont été organisés par la Commission, les États membres et l'ENSREG, afin de renforcer encore la consultation et la participation du public tout au long du processus; tous les rapports d'évaluation nationaux, les questions des parties prenantes et les réponses correspondantes, ainsi que les conclusions par pays ont été publiés sur le site web de l'ENSREG;
- L'ENSREG a marqué son accord sur le rapport d'examen par les pairs en octobre 2018 et l'a publié sur son site web;
- La principale conclusion de l'examen par les pairs est qu'il existe des programmes de gestion du vieillissement dans tous les pays disposant de centrales nucléaires. Si aucune déficience majeure n'a été recensée dans la réglementation et la mise en œuvre au niveau européen des programmes de gestion du vieillissement pour les centrales nucléaires, l'examen a mis en évidence des domaines dans lesquels des travaux supplémentaires permettraient de renforcer la gestion du vieillissement, l'élaboration de programmes de gestion du vieillissement plus systématiques et complets pour les réacteurs de recherche étant en particulier visée. En outre, l'examen a fait ressortir que des difficultés subsistent au niveau européen, notamment en ce qui concerne les moyens d'évaluer l'efficacité des programmes de gestion du vieillissement, et il a mis en exergue les bonnes pratiques, telles que l'utilisation de services externes d'examen par les pairs pour fournir une évaluation indépendante des programmes de gestion du vieillissement des titulaires d'autorisation;
- L'ENSREG préparera un plan d'action indiquant comment pallier les difficultés rencontrées dans le cadre de l'examen thématique par les pairs, tandis que les pays participants élaboreront un plan d'action national sur la mise en œuvre des conclusions qui se rapportent spécifiquement à leur pays, tous ces plans d'action devant être publiés d'ici septembre 2019.

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Introduction

1. SE FÉLICITE de l'adoption et de la publication par l'ENSREG du rapport sur le premier examen thématique par les pairs réalisé au titre de la directive modifiée sur la sûreté nucléaire;
2. PREND NOTE qu'un processus ouvert, transparent et inclusif a été mené par les États membres et l'ENSREG, en coopération avec la Commission, et SOULIGNE qu'il est essentiel de préparer, d'organiser, de mettre en œuvre et de communiquer les résultats de l'examen thématique par les pairs, grâce à la participation des États membres et de tous les autres acteurs concernés;

3. RECONNAÎT qu'une coordination et une complémentarité appropriées entre les activités menées par la Commission et les États membres avec l'appui de l'ENSREG et, le cas échéant, avec celui d'autres enceintes pertinentes telles que WENRA, en coopération avec des organismes de support technique et scientifique, sont essentielles pour la réussite des prochains examens thématiques par les pairs.

Processus de mise en œuvre

4. APPELLE les États membres à mettre en œuvre les plans d'action nationaux d'ici septembre 2019 conformément au modèle élaboré par l'ENSREG;
5. INVITE la Commission à veiller à ce que l'ENSREG élabore d'ici septembre 2019 un plan d'action exposant la manière dont seront abordées les mesures nécessaires découlant des difficultés rencontrées dans le cadre de l'examen thématique par les pairs, ainsi qu'un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du premier examen thématique par les pairs d'ici décembre 2021;
6. ENCOURAGE les États membres à analyser la réglementation et la mise en œuvre des programmes de gestion du vieillissement de leurs installations nucléaires respectives, avec les titulaires d'autorisation;
7. ENCOURAGE les États membres à mettre en œuvre des programmes de gestion du vieillissement systématiques et complets pour les réacteurs de recherche conformément aux exigences nationales, aux normes de sécurité internationales et aux bonnes pratiques applicables.

Mesures visant une coopération et une transparence accrues

8. APPELLE la Commission à inviter les pays du voisinage européen à tirer parti de leur participation aux examens thématiques de l'UE par les pairs, afin d'œuvrer à favoriser le niveau le plus élevé de sûreté nucléaire dans les pays tiers et à continûment progresser sur ce point;
9. ENCOURAGE la Commission à demander à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de favoriser une large diffusion des résultats de l'examen thématique par les pairs;
10. APPELLE les États membres à communiquer de manière transparente leurs plans d'action nationaux, y compris les mesures nécessaires et le calendrier correspondant, notamment par l'intermédiaire de l'ENSREG, afin de permettre un suivi adéquat.

Prochaines étapes

11. SOULIGNE qu'il importe que les États membres tirent des enseignements de ce premier examen thématique par les pairs et transmettent leurs observations à la Commission, à l'ENSREG et à ses groupes de travail compétents, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des futurs examens par les pairs et la participation des parties prenantes concernées;
 12. INVITE les États membres, en consultation avec la Commission, à commencer à réfléchir au sujet du prochain examen thématique par les pairs dans le cadre de l'ENSREG au plus tard trois ans avant la réalisation du prochain examen thématique par les pairs en 2023, en tenant compte des enseignements tirés du premier exercice.
-